



Maîtrise de Lannion

Petits Chanteurs de Lannion

ASSOCIATION DES PETITS CHANTEURS – CHŒUR D'ADULTES

Bulletin d'adhésion 2026-2027

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Cotisation (80€ par chanteur) :

Signature du membre

CHARTRE DU CHOEUR ADULTE

1- PLACE DU CHOEUR ADULTE

La maîtrise (collège et lycée) est un chœur musicalement indépendant, à voix égales comme à voix mixtes. L'existence du chœur adulte revêt deux objectifs depuis sa refonte en 2021 :

1. Donner la possibilité aux jeunes de poursuivre la pratique du chœur une fois leurs études secondaires terminées
2. Offrir une nouvelle offre chorale au riche paysage musical lannionnais

2- UNE CHANCE

- Pour l'association : celle de voir ses jeunes chanteuses et chanteurs côtoyer des adultes bienveillants autour d'un projet artistique
- Pour les adultes du chœur : celle de prendre part à un beau projet artistique aux côtés d'un chœur d'enfants et de jeunes de haut niveau en tissant des liens sains avec eux (partager des moments comme la journée d'intégration, les repas...)
- Pour tous : partager une belle aventure humaine, musicale, bienveillante

3- ASSIDUITÉ

La présence en répétition et lors des raccords, sauf cas de force majeure anticipé le plus tôt possible, est indispensable pour la préparation des concerts et des événements du chœur.

4- POSITION SPÉCIFIQUE : MEMBRE DU CHOEUR ADULTE ET PARENT DE MAÎTRISIEN

Les membres du chœur adulte ayant des enfants au sein de la maîtrise doivent séparer leur position de chanteur(euse) et leur position de parent pour que les projets les unissant à leurs enfants soient profitables à chacun.

5- LIEN AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'association des Petits Chanteurs est l'une des rares structures au sein de laquelle des enfants et adolescents peuvent tisser des liens d'amitié avec des adultes grâce à la pratique collective du chant. Il s'agit d'une vraie force pour le groupe.

Les adultes devront toujours maintenir leur position d'exemplarité vis-à-vis des jeunes.

Quelques règles sont à observer :

- **Aucune communication numérique** ne doit exister entre les adultes et les jeunes sans que les parents du jeune ne soient prévenus.
- Pour ne pas créer de sentiments d'exclusion ou de préférence : la **proximité physique avec les jeunes n'a pas sa place**

6- EN DEVENANT MEMBRE DU CHOEUR, LE CHANTEUR(EUSE) :

- bénéficie de **répétitions musicales hebdomadaires** autour d'un répertoire musical de qualité, dans une attitude de travail adéquate
- bénéficie de **l'écoute** du (de la) chef(fe) de chœur et des membres dirigeants de l'association sur les questions d'ordre financier et organisationnel
- a à cœur de s'investir et de prendre part aux tâches inhérentes aux projets de l'association (mise et remise en place de plateau de concert, vente lors des opérations, initiatives diverses)